

Séance du 19 Août 2021

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	12/08/21

L'an deux mille-vingt-un, le 19 Août à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la Mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT.

Étaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,
Étaient absents/excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (excusé), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille (absents), LACHERET Jean-Christophe (pouvoir à Mr FARGUES Alain, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA Guillaume), TAURAND François (pouvoir à Mme LECORNE Jocelyne)

Délibération n°
CM19082021-06

OBJET

*Délibération
convention ALSH
Cardaillac : mise
à disposition d'un
agent et d'un
local*

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une garderie va être mise en place le mercredi matin de 7h30 à 12h30.
 La commune de Cardaillac prend la direction des activités périscolaires avec l'ALSH de Cardaillac pour le mercredi matin.
 A ce titre, deux conventions doivent être signées entre la commune de Planioles et la commune de Cardaillac pour la mise à disposition gratuite d'un local et la mise à disposition gratuite d'un agent.

Mr le Maire donne lecture des deux conventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mr le Maire à signer les conventions pour l'année 2021-2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, le 19 Août 2021.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 20/08/2021
et publication ou
notification
du 20/08/2021*

Le Maire,
Guy LACOUT

